

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 19 Avril 2021

Qui s'est tenue à 20h30 à la salle polyvalente de Tourville sur Odon
Sous la Présidence de Monsieur Didier BOULEY Maire

-Présents : 11

Fabienne MANSION - Catherine REGNIER- -Aurélié BLONDEL- -Nicolas DUCHENNE - Françoise LAMBERT -David HEBERT - Claire BARUCHELLO- Jérôme VIBERT- Nicolas RENARD- Olivier LE MEILLEUR

-Absentes excusées : Carole TURQUETIL - Laurence COUDRAIS (pouvoir à Fabienne MANSION)

-Absent : Olivier HUET

- Pas de remarque sur le compte rendu du dernier conseil municipal

Organisation du bureau de vote pour les élections Départementales et Régionales des 20 et 27 juin prochain

Afin de respecter au mieux les règles sanitaires en vigueur, il est décidé que le bureau de vote sera déplacé dans la salle polyvalente de Tourville sur odon rue du château.

Le protocole sanitaire définitif de la Préfecture du Calvados n'étant pas encore connu à ce jour, il est décidé que les modalités seront précisées lors du prochain conseil municipal du 31 mai.

Diminution du nombre d'adjoints

Le nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal qui détermine librement le nombre d'adjoints en vertu de l'article L.21222 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal. Dans sa délibération en date du 25 mai 2020 le nombre des adjoints a été fixé à quatre. Suite à la démission de Monsieur HUET Olivier du poste de 3^{ème} adjoint, le conseil municipal est invité à voter le maintien ou non du nombre d'adjoint à quatre.

Après consultation des conseillers municipaux présents, il n'y a pas de candidature au poste d'adjoint vacant, en conséquence il est voté à l'unanimité la diminution du nombre d'adjoints à trois.

Les fonctions exercées par Monsieur HUET Olivier seront réparties comme suit :

Fabienne MANSION 1^{er} adjoint : bibliothèque et relation avec les associations

Catherine REGNIER 2^{ème} adjoint : communication

Jérôme VIBERT conseiller municipal, sera en charge de l'animation en concertation avec Monsieur le Maire

Le personnel communal sera en charge de la gestion de la location de la salle polyvalente.

Adhésion AFIDEM (fichier partagé de demandes de logements sociaux du Calvados)

L'AFIDEM est une association loi 1901 constitué par l'ensemble des bailleurs sociaux présents sur le Calvados et l'Orne pour gérer les fichiers partagés de demande de logement social et les sites internet de saisie en ligne.

Le fait d'adhérer au système d'enregistrement de la demande de logement locatif social permet principalement à la collectivité :

- d'offrir au demandeur un service de proximité pour tous les volets de l'enregistrement de la demande (saisie, attestation, renouvellement, mise à jour ...),
- d'avoir accès aux données nominatives relatives aux demandes de logement quel que soit le lieu d'enregistrement et aux informations relatives à l'historique de la demande,
- de pouvoir désigner à l'organisme, 3 candidats quand un logement dont elle est réservataire se libère et à cette fin d'émettre de façon privative des interventions sur les demandeurs,
- d'accéder à des listes et des tableaux statistiques.

1/ Après avoir délibéré décide :

- de devenir service enregistreur de toute demande de logement locatif social.
- Donne mandat à la Maison de l'Habitat CAEN LA MER pour l'enregistrement des demandes.
- de signer la charte déontologique établie par les partenaires du fichier de la demande locative du Calvados,
- de signer la convention Etat/AFIDEM/lieux d'enregistrement et la charte de gestion du dossier unique

Financièrement, l'adhésion est gratuite pour les collectivités, à l'exception des frais de formation d'un montant TTC de 125€ par personne pour une ½ journée, et 250€ pour la journée entière.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention

2/ Accord pour signature de la convention avec la Maison de l'habitat pour l'enregistrement des demandes logement locatif social

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention

Projet Conseil Municipal Jeunes (CMJ)

Suite à la demande du Conseil Municipal Jeune de pouvoir bénéficier d'un équipement pour la pratique sportive, 3 projets ont été présentés par Nicolas RENARD. En concertation avec le CMJ, il a été décidé de retenir le projet d'un Pumptrack en enrobé avec une piste de 48 m (définition du Pumptrack : Piste avec succession de bosses et de virages relevés. Aucun besoin de pédaler car on utilise les reliefs de la piste pour pomper grâce à l'action des bras et des jambes. Peut être utilisé avec des vélos, skateboards, trottinettes, rollers). Le montant total de l'achat est de 29 754,60 € HT soit 35 705,52€ TTC.

Monsieur le Maire est autorisé à l'unanimité à passer commande auprès de la société MYTRACKS.

Le conseil municipal souhaite obtenir une aide financière du Département du Calvados.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à faire une demande de subvention au Département du Calvados dans le cadre de l'Aide aux Petites Communes Rurales.

Logement vacant au 21 route de Bretagne

Suite au départ du locataire, prévu le 21 mai prochain, l'appartement du 2^{ème} étage du Presbytère sera disponible à la location.

A l'unanimité le conseil municipal décide qu'un affichage sera fait en mairie et que l'agence LAFORET sera en charge de trouver un nouveau locataire.

Montant du loyer hors charge : 250.00€ mensuel (surface d'environ 40 m2)

Terrain constructible : zone AU

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu le 2 avril dernier, des représentants de la société EDIFIDES qui nous informent qu'une promesse de vente est en cours avec le propriétaire du terrain. La signature du compromis sera effective si le permis d'aménager est accepté. Prévision d'un lotissement d'environ 60 parcelles à bâtir.

Le projet d'aménagement vient d'être confié au cabinet MOSAIC.

De nouvelles rencontres sont prévues afin d'évoquer le règlement du lotissement, la voirie (accès, flux de circulation ...)

Convention d'intégration système de gestion intégrée de la bibliothèque (SIGB)

L'adhésion au SIGB de Caen la Mer permettra à l'usager d'emprunter des documents dans toutes ces bibliothèques du réseau, à charge pour eux d'aller rendre les livres dans la bibliothèque d'emprunt.

La communauté Urbaine de Caen La Mer se chargera de nous fournir des puces RFID pour notre fond existant et les platines de lectures.

Nous avons déjà une convention (niveau 1) avec Caen La Mer de 0,15€ par habitant auquel il faudra ajouter 0,30€.

En compensation nous n'aurons plus à régler la maintenance du logiciel qui est de 325€ / an

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté Urbaine Caen la Mer.

Convention reversement de la Taxe d'Aménagement avec la Communauté Urbaine Caen la Mer

L'objet de la convention est de prévoir et d'autoriser le reversement d'une partie de la taxe d'aménagement perçue par la Communauté Urbaine au profit de la commune sur :

- Toutes les opérations de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments de toute nature,
- Toutes les opérations d'aménagement soumises au régime des autorisations d'urbanisme situé sur le territoire communautaire.

La Communauté Urbaine reversera à la commune de Tourville sur odon, 75% du montant de la taxe d'aménagement qu'elle a perçu sur les opérations citées à l'article 1^{er}, pour lesquelles l'autorisation d'urbanisme a été délivrée à partir du 1^{er} janvier 2017.

La présente convention est conclue pour une durée d'un an soit jusqu'au 31 décembre 2021

A l'unanimité le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté Urbaine Caen la Mer.

Informations diverses

-Logement communal 24 route de Bretagne :

Un rendez-vous est prévu au mois d'octobre 2021 avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)

Une réflexion sera menée sur la réhabilitation et la destination de ce logement.

-Eglise :

Afin de nous accompagner dans la réflexion sur les possibles utilisations de l'église, une rencontre est prévue courant mai à Tourville avec le chef du service patrimoine du Conseil Départemental du Calvados ainsi que la référente du pôle architecture du CAUE.

Tour de table

-Catherine REGNIER :

Point sur les écoles suite au 3^{ème} confinement lié au COVID,

Point sur le marché de la restauration scolaire avec Verson ,

Comptes rendus commissions CAEN LA MER : Habitat et Développement Economique,

-Nicolas DUCHENNE :

Signale que la déchetterie de Mouen était fermée le lundi 19 avril. La mairie n'était pas informée.

-Aurélie BLONDEL :

Informe qu'à partir de septembre prochain, elle ne pourra être présente aux réunions du conseil municipal pendant quelques mois pour raisons professionnelles.

-Jérôme VIBERT :

Travaux allée du Pressoir en cours

-Claire BARUCHELLO :

Demande s'il est possible d'agrandir la zone 30 devant l'école maternelle.

Réponse : Une réflexion est en cours sur cet axe avec du marquage au sol.

-Fabienne MANSION :

Compte rendu commission Espace Public et Voirie de Caen la Mer.

Rappel que l'adhésion à la bibliothèque est gratuite pour les Tourvillais.

-Nicolas RENARD :

Point sur les travaux de voirie en cours

Peinture des bancs

Remplacement des jeux enfants abîmés

Signale des tags à la bombe de peinture, fait ce week-end à différents endroits de la commune,

Prochain conseil municipal : le LUNDI 31 MAI 2021 à 20h30

Levée de la séance : 22h55